



**Dossier à constituer par le candidat pour l'enregistrement
comme superviseur.e dans l'annuaire du SFAT**

Année 2023

Le dossier est à adresser en deux exemplaires :

- un exemplaire par voie postale au siège : SFAT 14 rue de Charles V 75004 Paris
- un second exemplaire identique en version numérique par mail à : syndicat.sfat@gmail.com

Prénom et nom du demandeur :
Téléphone :
Mail :
Adresse postale :
Date de naissance :
Adhérent SFAT : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Année d'accréditation : Numéro d'adhérent :

Tous les documents demandés seront :

1. Au format A4 maximum
2. Rédigés ou traduits en français (informatisés)
3. Conservés dans les archives du SFAT
4. Tenus confidentiels par le SFAT

Je soussigné-e, m'engage à respecter le code de déontologie du SFAT. J'ai pris connaissance et j'accepte les statuts et le règlement intérieur du SFAT - consultables en ligne sur le site : <https://syndicat-arts-therapeutes.com/adherer-au-sfat/>

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à : SFAT 14 rue Charles V 75004 Paris.

Lu et approuvé

Date et signature

LISTE DES ANNEXES DEMANDÉES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE SUPERVISEUR SFAT

Année 2023

Merci de classer les annexes par chapitres de 1 à 9

1. Être professionnel accrédité ou présenter un dossier d'accréditation parallèlement à la demande d'accréditation de superviseur.
2. Avoir une expérience professionnelle comme art-thérapeute d'au moins dix ans, et pouvoir démontrer une expertise professionnelle récente d'au moins cinq ans à mi-temps minimum, en institution ou au sein d'une association, auprès de publics présentant des problématiques différentes.
3. Fournir des informations explicites (attestations si possible) sur : la ou les spécialité(s) artistique(s) utilisée(s), la pratique artistique personnelle, la participation post-formation à des stages ou des ateliers avec des pairs.
4. Attestation ou nom(s) du ou des superviseur(s) que vous avez rencontré(s) et la durée de vos accompagnements en tant que supervisé. Détailler le nombre d'heures mensuel, annuel, la fréquence, le contexte (supervision individuelle, groupale).
5. Informations sur le(s) psychothérapie(s) / art(s)-thérapie(s), suivie(s) à titre personnel.

6. Si vous exercez déjà la supervision, décrivez votre façon de travailler en tant que superviseur dans un texte de trois à cinq pages maximum (références théoriques et méthodologiques, le cadre, le tarif, la fréquence, le contrat de supervision, en séance individuelle et/ou groupale).
7. Joindre un CV à jour, en détaillant votre participation active à des colloques ou à des séminaires, organisation de stages d'initiation ou de formation continue, groupes de supervision, enseignements en arts-thérapies, activité dans une association / organisation professionnelle d'arts-thérapies, etc.
8. Préciser si vous avez rédigé ou co-écrit des articles, des ouvrages, ou si vous avez fait de la recherche clinique, ou tout autre écrit en lien avec les arts-thérapies ayant été publié ou non, en dehors de votre mémoire de fin d'études.
9. Le superviseur SFAT s'engage à participer à trois réunions par an d'intervision entre superviseurs référencés, organisées par le syndicat.

Pour les candidats professionnels superviseurs non accrédités SFAT, en plus des annexes à fournir, une commission composée de membres du conseil syndical et d'arts-thérapeutes membres accrédités étudiera votre dossier de demande avec attention.

Nous prendrons en compte, outre les critères énumérés ci-dessus, vos autres expériences et formations professionnelles dans le domaine artistique, dans le champ de l'accompagnement et du soin à la personne (psychologue, infirmier(e), éducateur/trice spécialisé(e), médiateur familial, travailleur social) pour la validation du dossier.

Si le dossier du candidat le nécessite, un entretien en visioconférence pourra être proposé, comme c'est le cas pour les accréditations afin de vous rencontrer et de finaliser la procédure.